

Accessibilité aux services et à l'emploi dans le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne

INSEE Auvergne
13 mai 2011





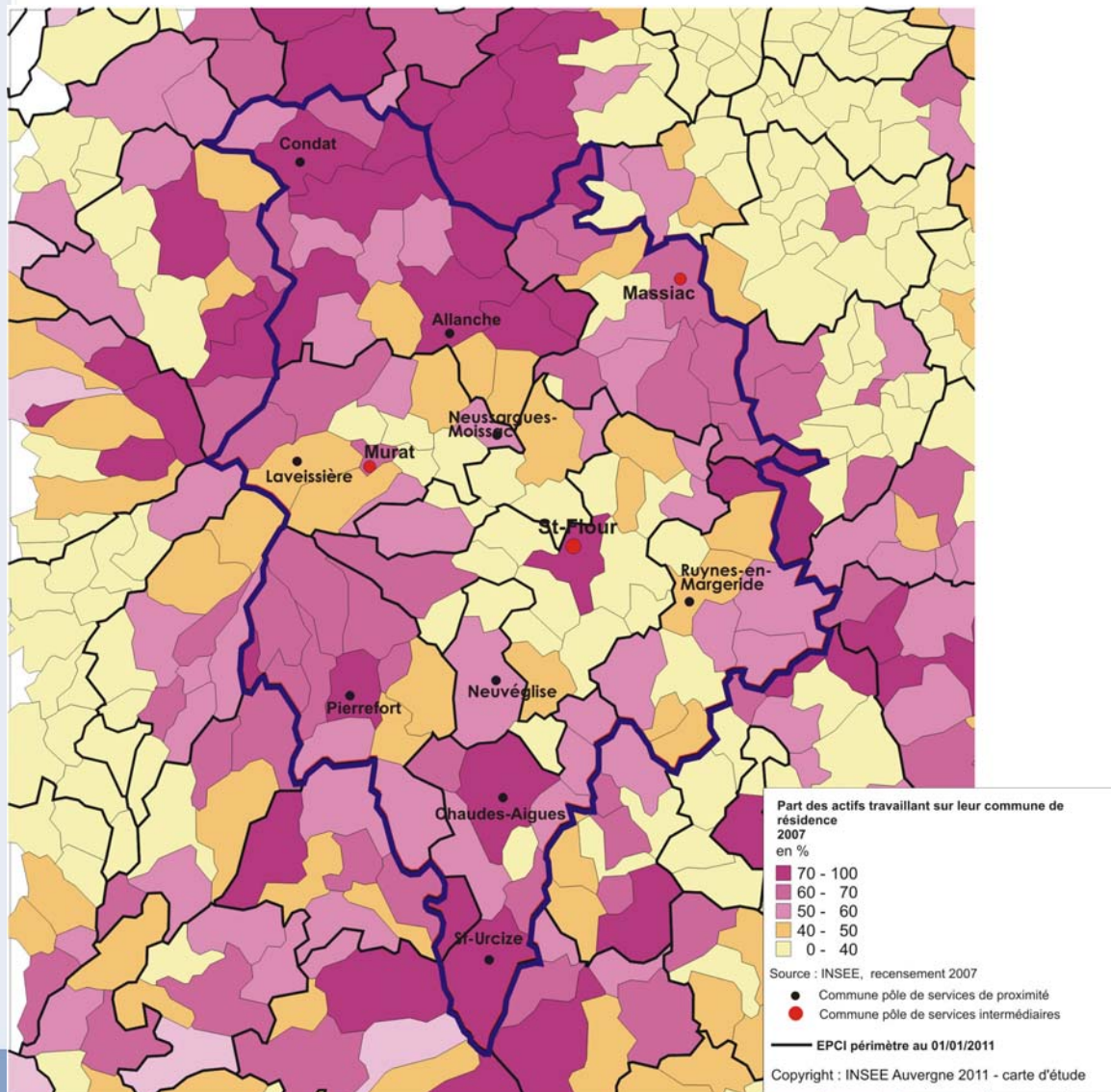
L'accès aux services et à l'emploi est un aspect important de la vie quotidienne

- › Quitter sa commune de résidence pour aller travailler, faire des courses ou pour accéder à certains services fait partie du quotidien de la majorité des habitants.
- › Les réseaux des pôles d'emplois et des pôles de services rendent compte de ces déplacements. Plusieurs schémas d'organisation du territoire en résultent.



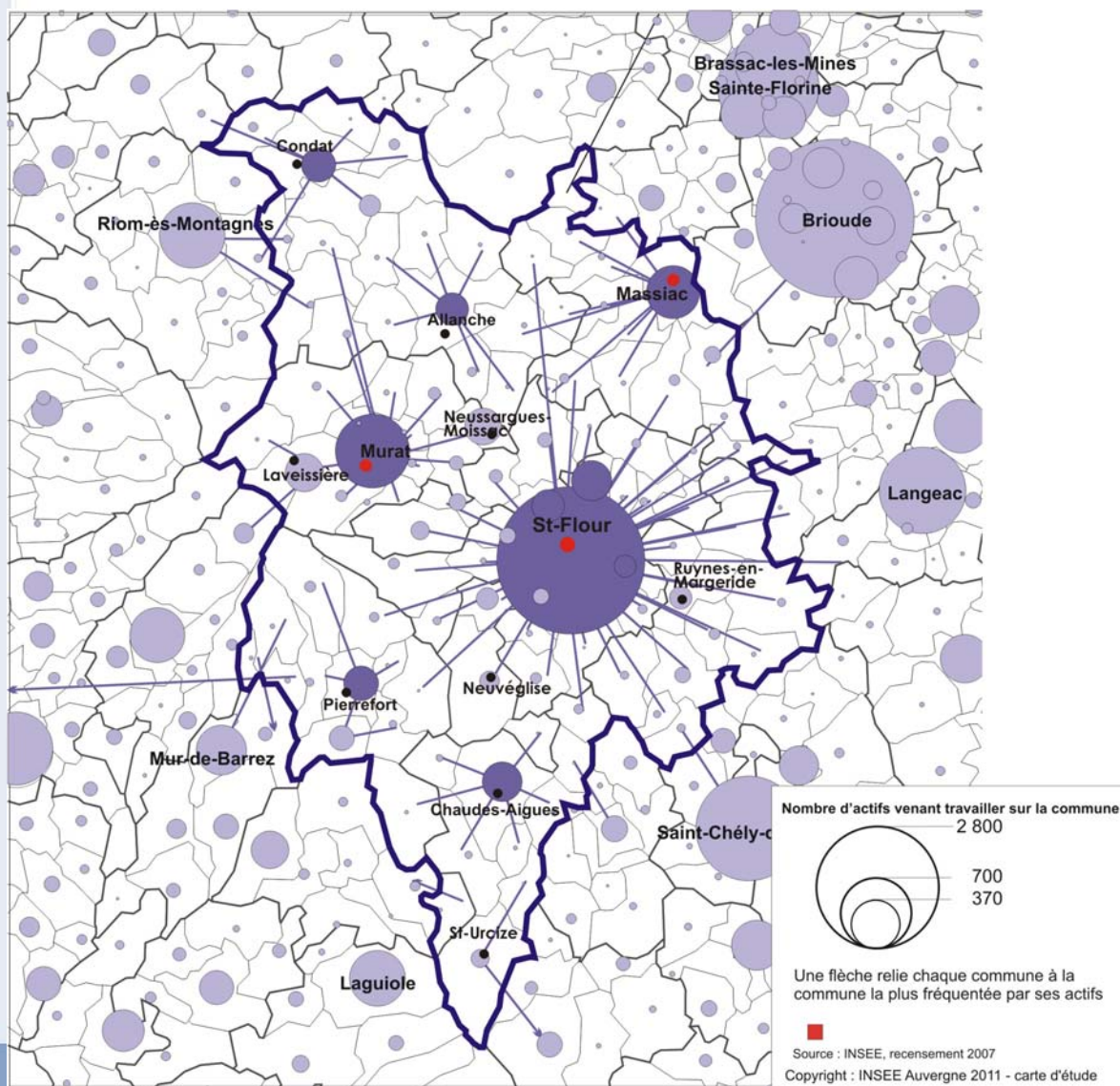
Mobilités liées aux flux domicile - travail

Part des actifs travaillant sur leur commune de résidence



Dans le nord du territoire, le sud et le sud-ouest, plus de six actifs sur dix travaillent sur leur commune de résidence.

Sept pôles d'emploi exercent une attractivité sur leur environnement

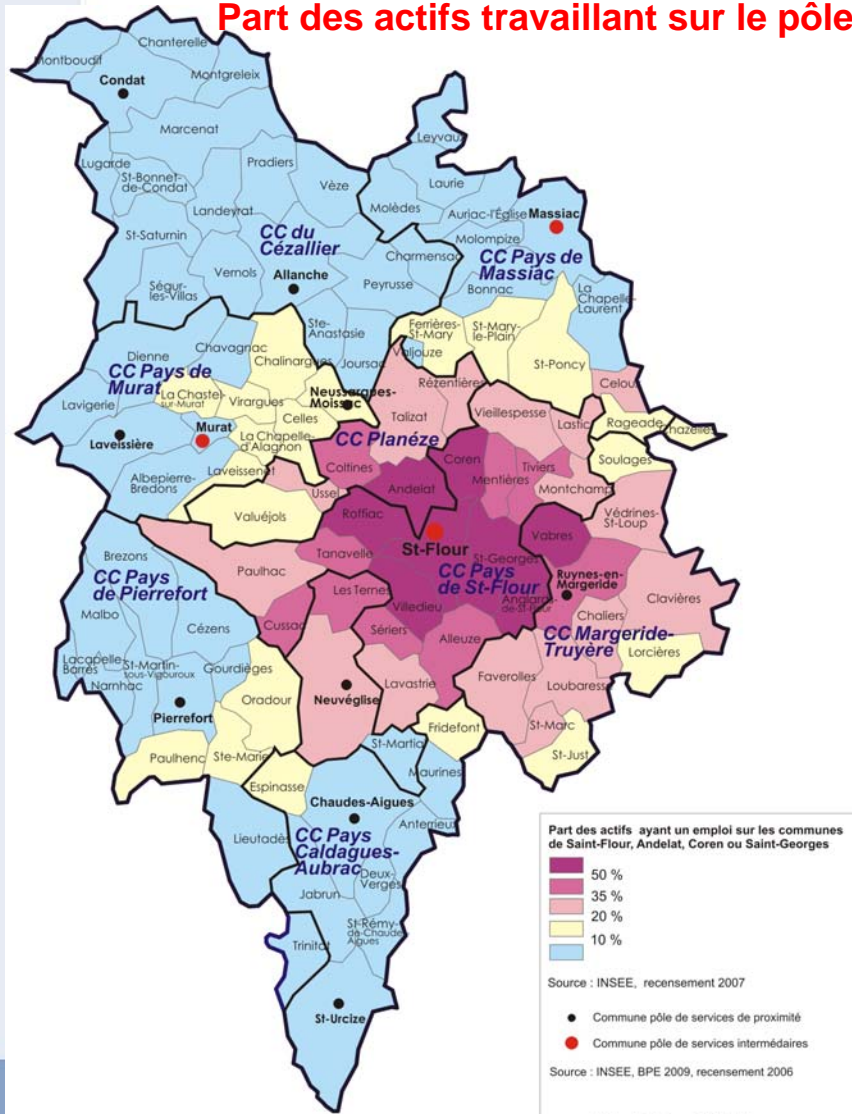


Tous les matins, 2 850 actifs viennent travailler à Saint-Flour, 720 à Murat, 370 à Massiac, entre 150 et 200 à Allanche, Condat, Pierrefort et Chaudes-Aigues.

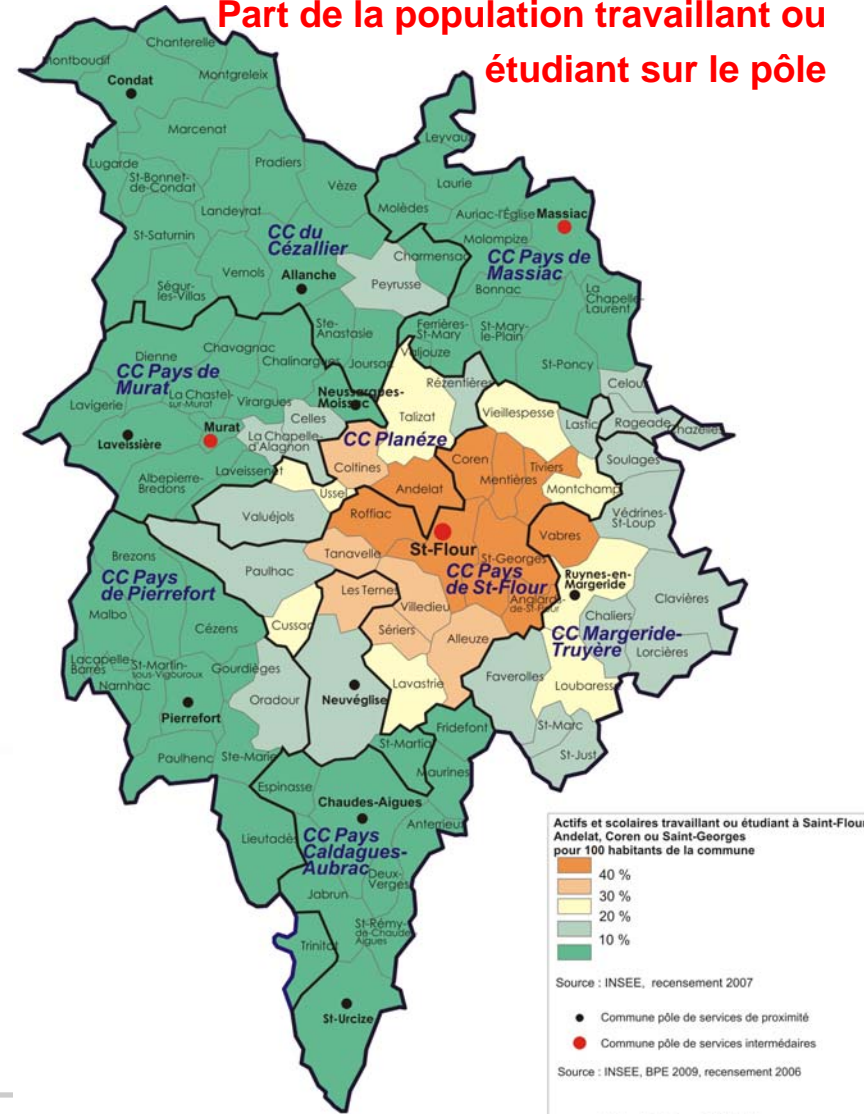
Ces sept pôles sont les seuls du Pays à exercer une nette attractivité sur les communes voisines.

Polarisation du territoire par le pôle de Saint-Flour (Saint-Flour, Andelat, Coren et Saint-Georges)

Part des actifs travaillant sur le pôle



Part de la population travaillant ou étudiant sur le pôle





Accessibilité aux services à la population



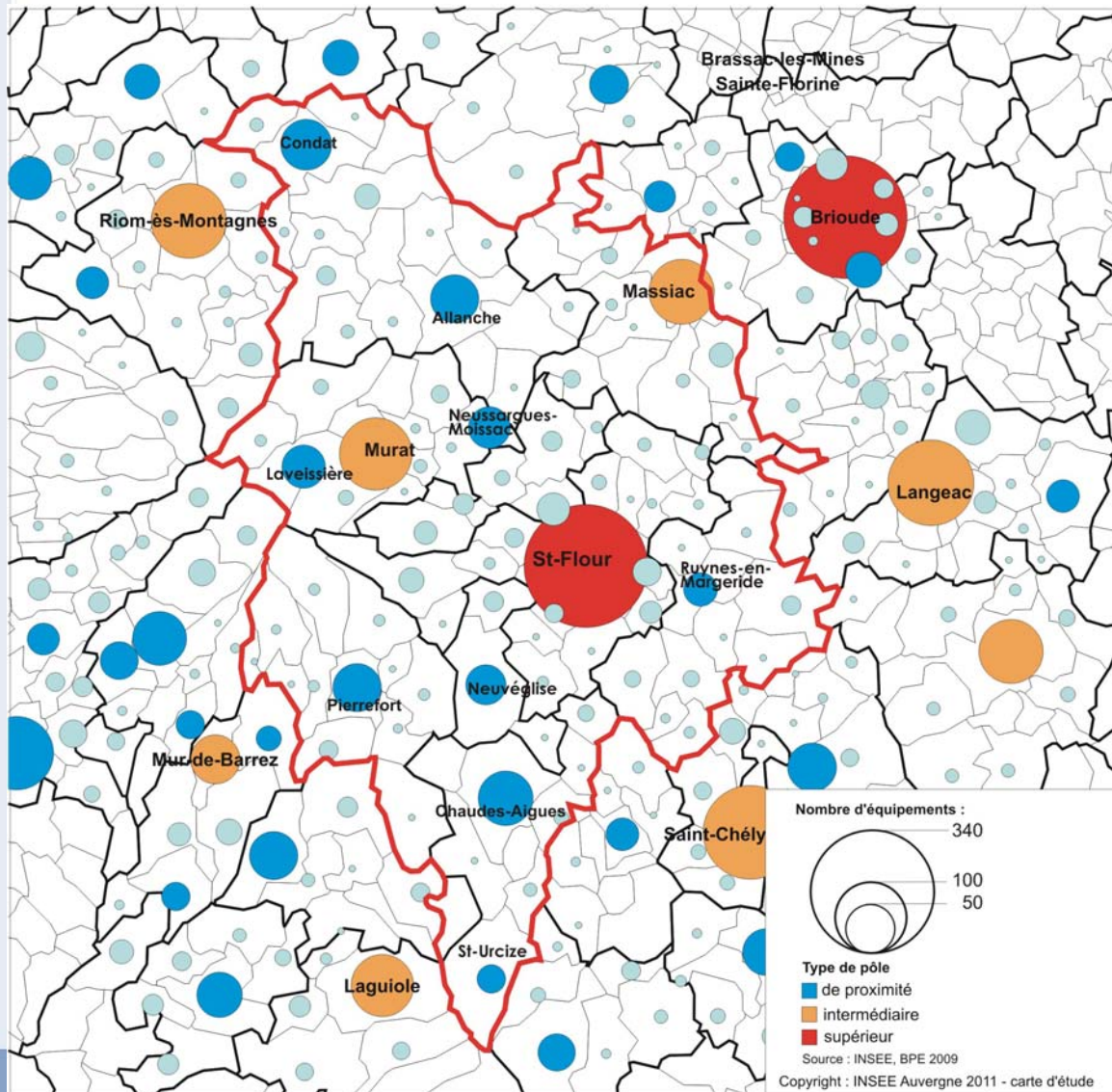
Trois gammes d'équipements

- › Les équipements, commerces et services, publics ou privés, peuvent être répartis en trois gammes.
 - La gamme de proximité réunit les plus courants, tels que l'école élémentaire, le bureau de poste, la boulangerie ou le médecin généraliste.
 - La gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents, comme le collège, la maison de retraite, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales.
 - La gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital.
- › Ces trois gammes mettent en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population.



- › Pour chacune d'entre elles, on peut identifier des pôles de services, selon un critère de nombre minimal d'équipements par gamme.
- › Des bassins d'accessibilité seront délimités autour de chaque pôle, en fonction des temps d'accès aux pôles des différentes gammes.
- › La prise en compte des temps d'accès aux pôles permet de juger de la desserte de la population. Cet aspect est particulièrement crucial dans les zones de montagnes où les communications, notamment le réseau routier, sont difficiles et dans un contexte de contrainte à la mobilité et de difficulté de déplacements des personnes âgées.

12 pôles de services maillent le territoire



Un pôle supérieur

Saint-Flour

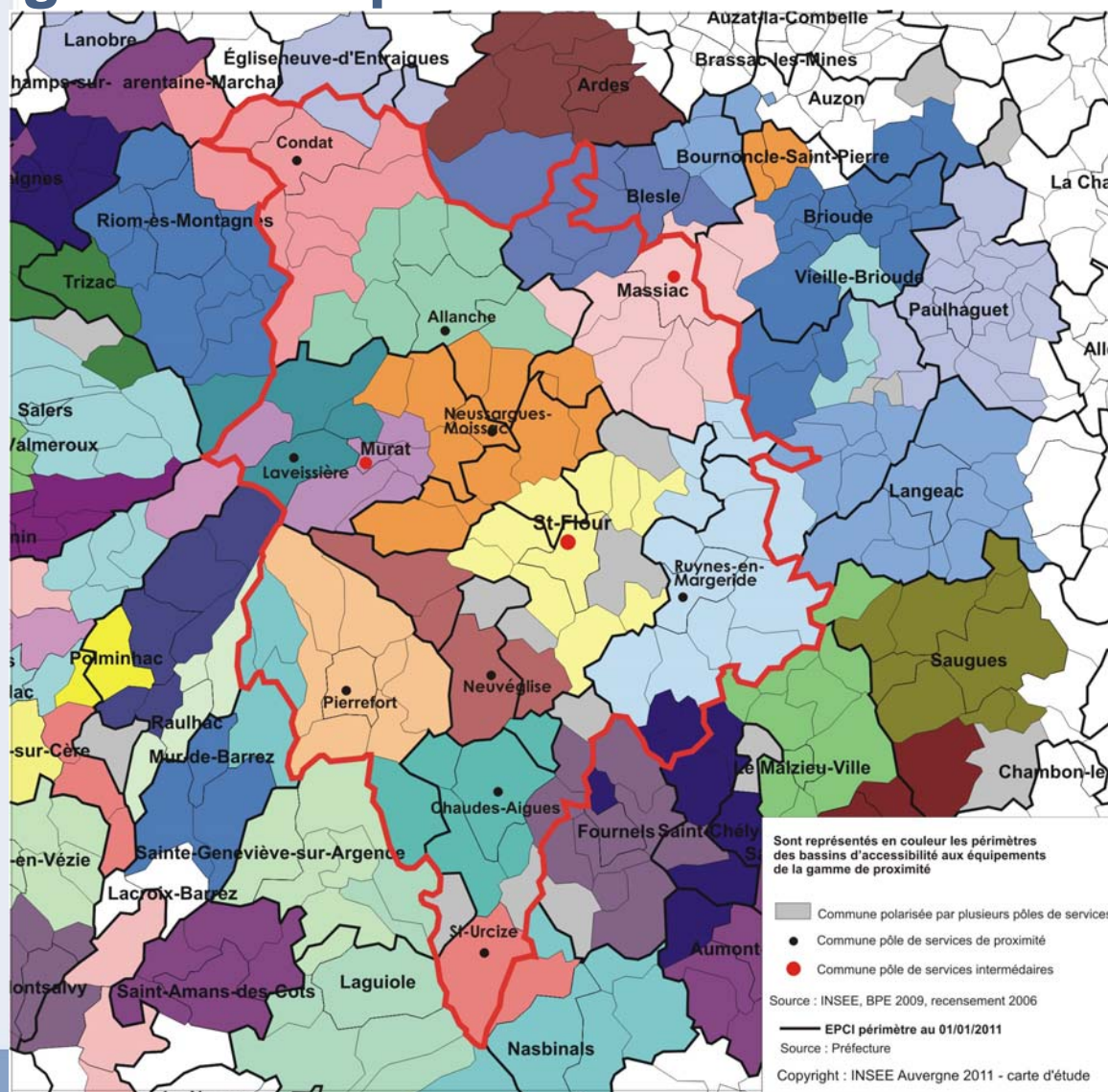
Deux pôles intermédiaires

Massiac, Murat

Neufs pôles de proximité

Allanche, Chaudes-Aigues, Condat, Laveissière, Neussargues-Moissac, Neuvéglise, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize

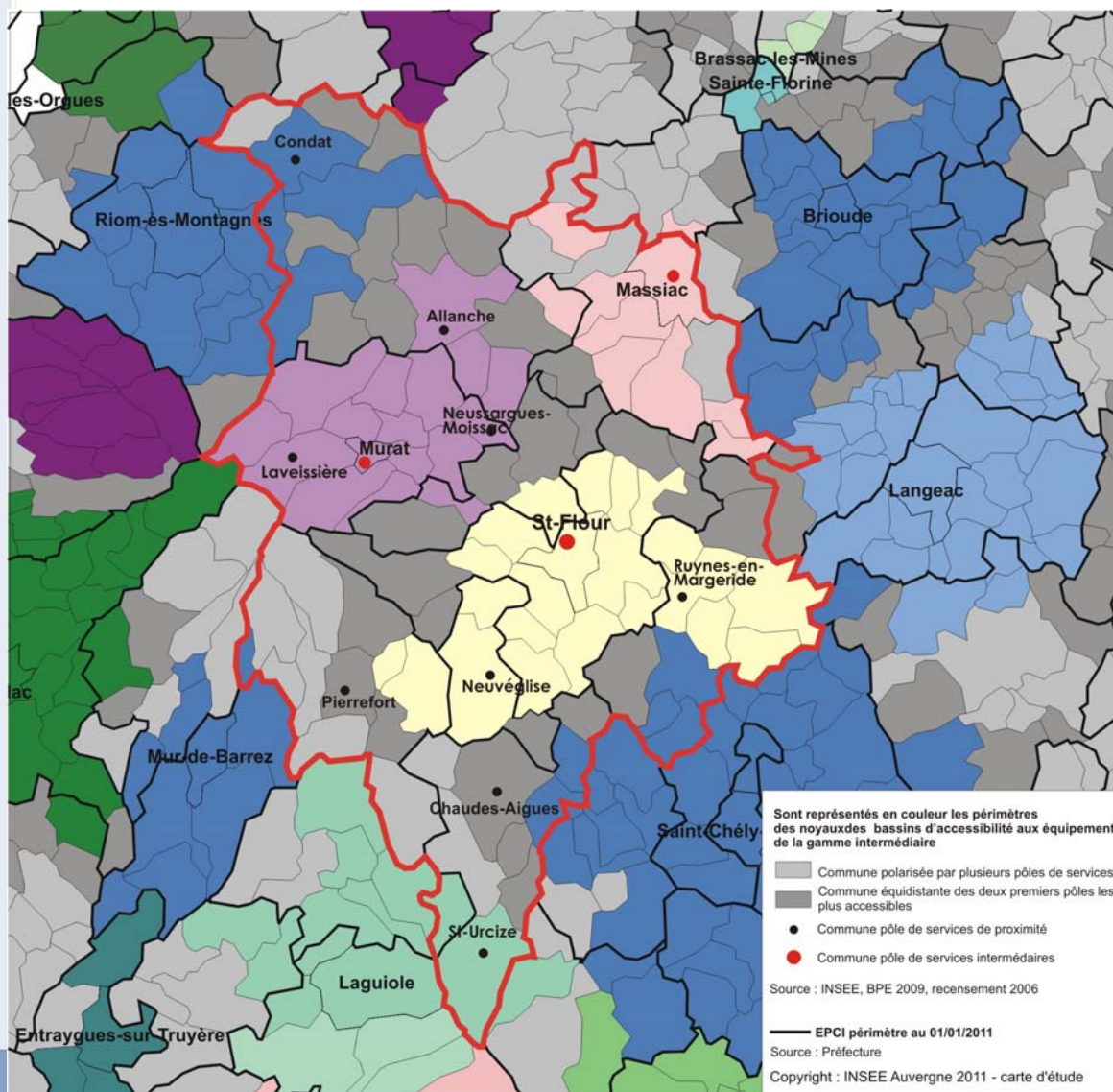
Bassins d'accessibilité aux équipements de la gamme de proximité



Dans tous les bassins, le temps d'accès de la population à tous les équipements de la gamme est inférieur à 6 minutes (3 minutes dans l'espace rural métropolitain).

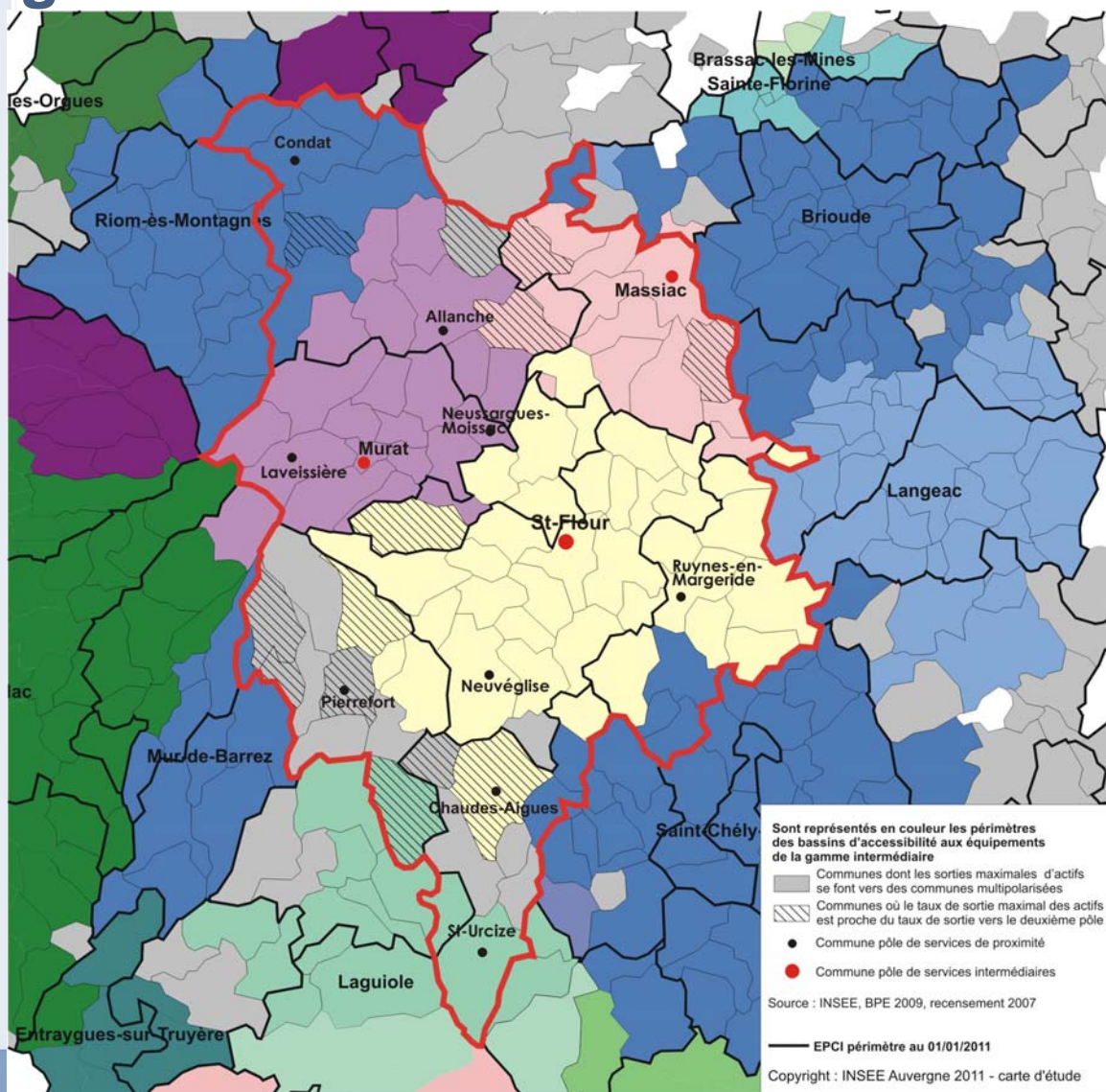
Dans le bassin de Ruynes-en-Margeride, le temps d'accès moyen est de 9 minutes.

Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire



Certaines communes peuvent accéder à plusieurs pôles intermédiaires avec des temps de trajet identiques.

Bassins d'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire



Les communes multipolarisées ou équidistantes sont reliées au bassin le plus fréquenté par les actifs.



**Merci de votre attention,
place aux questions**

